



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 120516

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revalorisation du tarif de la consultation des médecins généralistes. La médecine générale devenant de plus en plus une spécialité à part entière, les syndicats de médecins généralistes demandent que le tarif de la consultation soit au même niveau que les spécialistes, qu'elle soit donc portée de 21 à 23 euros d'ici la fin de l'année 2007. Le conseil de l'union nationale de l'assurance maladie a voté le 15 février dernier une motion stipulant que la hausse du tarif des médecins généralistes à 23 euros devra se faire progressivement. Par conséquent, le passage à 23 euros ne pourra s'effectuer avant la fin de l'année. Il semble qu'une première augmentation de 1 euro se fera au courant du second semestre 2007. La deuxième augmentation pourrait avoir lieu si les résultats de la maîtrise des dépenses sont positifs et également en fonction des négociations en cours avec les autres professions médicales (kinésithérapeutes et infirmières). Enfin, il souhaite rappeler que monsieur le ministre de la santé a récemment indiqué que la revalorisation de la consultation des médecins généralistes de 21 à 23 euros est « une obligation juridique ». Le candidat UMP à l'élection présidentielle souhaite lui aussi revaloriser le plus rapidement possible la consultation à 23 euros. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour faire en sorte que l'« obligation juridique » soit satisfaite le plus rapidement possible à savoir que le tarif de la consultation des généralistes soit le même que pour les spécialistes soit 23 euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120516

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2587